REUNION DE BUREAU DU
LUNDI 18 MAI 2026

L'An Deux Mil Vingt-Six, le Dix-Huit Mai, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Conches, légalement convoqué, s'est réuni à Conches en Ouche.

Nombre de délégués en exercice :	*17*
Nombre de présents :	*15*
Nombre de votants :	*15*
Date de Convocation :	*12/05/2026*

ÉTAIENT PRÉSENTS
Monsieur *Jérôme PASCO, Président*

Mesdames *Claire LACAMPAGNE-CROCHET, Jeanick LAPEYRONNIE, Vice-Présidentes,*

Messieurs *Marcel SAPOWICZ, Gérard THEBAUD, Max RONGRAIS, Dany BOUVET, Olivier RIOULT, Hubert LAMY, Christophe DUFLOT, Vice-Présidents,*

Madame *Sophie JEHENNE, Membre du Bureau,*

Messieurs *Jacques FAUVEL, Jean-Claude DUFOSSEY, Christophe CAPELLE, Olivier DESHAIES, Membres du Bureau*

ÉTAIT ABSENTE-EXCUSEE
Messieurs *Denis CAVELIER, Jacques HAPDEY*

Secrétaire de Séance *: Monsieur Olivier DESHAIES*

1. OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT : Aides de la Communauté de Communes du Pays de Conches

Monsieur Jérôme PASCO rappelle que par délibération n° C-24-02-2025/07 du 24 Février 2025, le Conseil Communautaire a adopté le régime d'aides complémentaires de la Communauté de Communes du Pays de Conches, dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, ainsi que le projet de règlement des aides et délégué au Bureau Communautaire la décision attributive des aides, sur les projets présentés par SOLIHA, en application du règlement des aides complémentaires.

Dans le cadre de ce dossier, SOLIHA présente cinq dossiers :

Dossier de Monsieur M.

Domicilié à Louversey, il est propriétaire-occupant de son logement. Il s'agit de travaux d'adaptation du logement (remplacement de la baignoire par une douche adaptée et aménagement d'un WC surélevé avec une barre d'appui). Le coût des travaux s'élève à 7 200,00 € T.T.C.

Mise en ligne le : 04/11/2026 13:59 (Europe/Paris)
Collectivité : Pays de Conches
https://www.paysdeconches.fr/documents_administratifs/86016

Le montant des travaux subventionnables retenus est de 6 545,45 € H.T., financé par une subvention de l'ANAH de 3 273,00 €. L'aide de la Communauté de Communes du Pays de Conches est sollicitée à hauteur de 327,00 €.

Dossier de Monsieur et Madame M.

Domiciliés à Ormes, ils sont propriétaires-occupants de leur logement. Il s'agit de travaux d'un monte escalier pour accéder à leur chambre et salle de bain situées à l'étage. Le coût des travaux s'élève à 9 735,54 € T.T.C.

Le montant des travaux subventionnables retenus est de 9 178,00 € H.T., financé par une subvention de l'ANAH de 4 589,00 €. L'aide de la Communauté de Communes du Pays de Conches est sollicitée à hauteur de 459,00 €.

Dossier de Madame L G. et Monsieur M.

Domiciliés à Cierrey, ces personnes possèdent un bien situé 55 allée des platanes à La Bonneville-sur-Iton.

Le bien est vacant et est en classe énergétique E. L'objectif est de réhabiliter le bien afin de le remettre sur le marché locatif. Les travaux envisagés permettraient de le faire passer en classe énergétique B, soit un gain de 3 classes.

Le montant des travaux envisagés est 57 749.52 € TTC. Le montant subventionnable est plafonné à hauteur de 55 824.30€.

L'aide de l'ANAH est estimée à 24 000€ et celle de la Région à 6 500€. La commune de La Bonneville-sur-Iton pourrait également contribuer à travers une prime de sortie de vacance de 2 000 €.

L'aide de la Communauté de Communes du Pays de Conches est sollicitée à hauteur de 2 000,00 €.

Dossier de Monsieur et Madame F.

Domiciliés à Sainte-Marthe, ils sont propriétaires-occupants de leur logement. Il s'agit de travaux d'adaptation du logement (remplacement de la baignoire par douche adapté avec redistribution intérieure) et réalisation d'une allée extérieure pour accessibilité fauteuil roulant. Le coût des travaux s'élève à 23 623,60 € T.T.C.

Le montant des travaux subventionnables retenus est de 21 476,00 € H.T., financé par une subvention de l'ANAH de 10 738,00 €. L'aide de la Communauté de Communes du Pays de Conches est sollicitée à hauteur de 1 000,00 €.

Dossier de Monsieur T. et Madame M.

Domiciliés à la Bonneville sur Iton, ils sont propriétaires-occupants de leur logement. Il s'agit de travaux d'adaptation du logement (remplacement de la baignoire par douche adapté et le WC actuel par un WC suspendu). Le coût des travaux s'élève à 11 739,44 € T.T.C.

Mise en ligne le : 04/11/2026 13:59 (Europe/Paris)
Collectivité : Pays de Conches
https://www.paysdeconches.fr/documents_administratifs/86016

Le montant des travaux subventionnables retenus est de 9 403,33 € H.T., financé par une subvention de l'ANAH de 4 705,00 €. L'aide de la Communauté de Communes du Pays de Conches est sollicitée à hauteur de 470,00 €.

Les membres du Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Retiennent** les dossiers présentés répondant au règlement des aides de la Communauté de Communes du Pays de Conches au titre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

- **Décident** d'octroyer une aide complémentaire de la Communauté de Communes du Pays de Conches selon les modalités présentées, à savoir :

- Monsieur M. ---------- 327,00 €
- Monsieur et Madame M. ---------- 459,00 €
- Madame L G/Monsieur M. ----------2 000,00 €
- Monsieur et Madame F. ----------1 000,00 €
- Monsieur T./Madame M. ---------- 470,00 €

- **Autorisent** Monsieur Jérôme PASCO, Président, ou en son absence Hubert LAMY ou Gérard THEBAUD, Vice-Présidents, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur Jérôme PASCO précise que dans le cadre de ce dispositif, la Communauté de Communes déclenche le dispositif d'aides, en fonction des dossiers instruits par SOLIHA, titulaire d'une mission de suivi animation de l'OPAH-OPAH RU, notamment en abondant les aides de l'ANAH. Il exprime sa satisfaction quant à ce programme qui traduit concrètement la pertinence de coopérations inter-institutionnelles, sur des enjeux spécifiques. En l'espèce, l'OPAH permet d'accompagner des personnes vieillissantes pour leur maintien à domicile. Elle répond aussi au besoin de logements, avec la remise sur le marché de logements vacants.

2. CONVENTION AVEC LE COMITE DEPARTEMENTAL DE RANDONNEES PEDESTRES DU DEPARTEMENT DE L'EURE : Balisage des sept randonnées du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Conches

Madame Claire LACAMPAGNE- CROCHET rappelle que lors de sa séance du Lundi 13 Février 2023, le Conseil Communautaire avait adopté une convention avec le Comité Départemental de Randonnées du Département de l'Eure (CDRP27) relative au balisage des sept randonnées du territoire communautaire.

Cette convention est arrivée à échéance fin 2025. Afin de maintenir une offre pérenne et de qualité aux différents usagers, il est souhaité le renouvellement de cette convention pour trois ans comprenant :

Les engagements du CDRP 27 :

- Organiser l'intervention de ses équipes de baliseurs formés qui seront affectés au balisage des sentiers suivant la Charte officielle du balisage et aux opérations de veille sur les itinéraires concernés
- Mettre en œuvre un programme de travail, établi sous la responsabilité de la Communauté de Communes du Pays de Conches et du CDRP27

Mise en ligne le : 04/11/2026 13:59 (Europe/Paris)
Collectivité : Pays de Conches
https://www.paysdeconches.fr/documents_administratifs/86016

- Organiser deux réunions par an, une au printemps afin de fixer le programme d'intervention et une autre en automne pour établir le bilan
- Fournir le matériel de balisage (peinture, ruban, pochoirs)
- Baliser les sentiers conformément à la Charte officielle du balisage
- Proposer de modifier le balisage d'un itinéraire (débalisage et masquage des anciennes balises) et à les rebaliser conformément à la Charte officielle du balisage
- Faire remonter les problèmes constatés sur les sentiers (entretien, vandalisme, dépôts sauvages ...) lors de la veille assurée par les baliseurs
- Accompagner la Communauté de Communes du Pays de Conches pour la négociation des conventions de passage pour son compte lorsque des circuits empruntent des cheminements privés
- Accompagner la Communauté de Communes du Pays de Conches dans le cadre des conventions d'installation de mobilier avec les communes en lien avec les PR concernés
- Apporter une aide méthodologique à la conception des totems de départ des circuits et des fiches promotionnelles des circuits en améliorant les descriptifs et les cartographies actuels
- Apposer le logo de la Communauté de Communes du Pays de Conches sur les outils de communication du CDRP27 lorsque les actions la concernent

Les engagements de la Communauté de Communes du Pays de Conches :

- Fournir une aide matérielle à la tenue des réunions (salle, vidéo-projecteur)
- S'assurer de l'entretien des circuits promus et des GR® du territoire en lien avec les collectivités en charge de cette compétence. À cette fin, un interlocuteur unique de la Communauté de Communes du Pays de Conches sera désigné comme contact du CDRP
- Promouvoir l'intégralité de ses sentiers en soulignant le rôle du CDRP en y portant son logo,
- Suivre et assurer l'inscription des chemins au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de l'Eure en demandant aux communes de délibérer
- Attribuer une aide financière au CDRP pour la fourniture du matériel de balisage (peinture, ruban de balisage et autres frais de gestion (indemnisation kilométrique ...) pour un montant maximal de 490 €/an.

L'aide la Communauté de Communes du Pays de Conches est versée en fin d'année sur présentation d'un bilan des travaux réellement réalisés.

Tarif du CDRP27 : 14 € du kilomètre pour le balisage dans les deux sens

Mise en ligne le : 04/11/2026 13:59 (Europe/Paris)
Collectivité : Pays de Conches
https://www.paysdeconches.fr/documents_administratifs/86016

Liste des circuits PR (promenades et randonnées) concernés :
N°1 - Circuit de la Comtesse (Beaubray) -14 km
N°2 - Circuit de la Ferrière-sur-Risle (La Ferrière-sur-Risle) - 20 km
N°3 - De l'église Sainte-Christine à l'église Notre-Dame (Ferrières-Haut-Clocher) - 11,25 km
N°4 - Découverte du Sec-Iton (Gaudreville-la-Rivière) - 8 km
N°5 - Du Fi de l'Aire au Fidelaire (Le Fidelaire) - 14,25 km
N°6 - Entre forêts et manoirs (Conches-en-Ouche) - 22,4 km
N°7 - Sur la route de Compostelle (Conches-en-Ouche) - 15 km
Soit un total de 104,90 kilomètres

Les membres du Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Acceptent** le renouvellement de la convention entre la Communauté de Communes du Pays de Conches et le Comité Départemental de Randonnées Pédestres de l'Eure relative à l'entretien du balisage des randonnées.

- **Autorisent** Jérôme PASCO, Président, ou en son absence Claire LACAMPAGNE-CROCHET ou Hubert LAMY, Vice-Présidents, à signer convention considérée ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur Jérôme PASCO souligne la qualité du balisage et sa lisibilité. Les itinéraires sont consultables sur le site « visio rando » et disponibles au format papier à l'Office du Tourisme.

Madame Claire LACAMPAGNE– ROCHET précise que cet été sont organisées quatre randonnées thématiques sur le territoire.

3. MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION ET L'EXTENSION DE LA CRECHE « LA MUSARDIERE » A CONCHES : Avenant n°1

Monsieur Jérôme PASCO rappelle que lors de sa séance du 2 Mars 2026, le Bureau Communautaire a attribué le marché au Cabinet EN ACT ARCHITECTURE pour un montant de 99 900,00 € H.T., soit 119 880,00 € T.T.C.

Suite à la réunion de démarrage du marché qui s'est déroulé le 18 Mars 2026, l'équipe de maîtrise d'œuvre a remis une proposition de mission de diagnostic.

Cette mission a pour objectif d'approfondir l'état existant afin de limiter au maximum les aléas en phase travaux, et de sécuriser la partie financière de l'opération.

Cet élément de mission représente un coût supplémentaire de 5 400 € H.T., ce qui porte le nouveau montant du marché à 105 300,00 € H.T., soit 126 360,00 € T.T.C.

Les membres du Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Acceptent** l'avenant au marché du Cabinet EN ACT ARCHITECTURE relatif à une plus-value d'un montant de 5 400,00 € H.T., portant le montant total du marché à 105 300,00 € H.T., soit 126 360,00 € T.T.C.

Mise en ligne le : 04/11/2026 13:59 (Europe/Paris)
Collectivité : Pays de Conches
https://www.paysdeconches.fr/documents_administratifs/86016

↳ **Autorisent** Jérôme PASCO, Président, ou en son absence Jeanick LAPEYRONNIE, ou Hubert LAMY, Vice-Présidents, à signer l'avenant considéré ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur Jérôme PASCO précise que cette crèche sera fermée à compter de septembre. Les effectifs ont été répartis sur les autres structures. Toutefois, pour les nouvelles demandes d'inscription, elles ont été orientées vers d'autres modes de garde. L'objectif est que ces travaux, certes conséquents, durent toutefois le moins longtemps possible.

4. QUESTIONS DIVERSES

4.1 PISCINE

Monsieur Dany BOUVET indique qu'un contrat de maintenance vient d'être signé avec la société HERVE THERMIQUE concernant le traitement de l'air que cette entreprise a installé à la piscine. Le cout de cette maintenance s'élève à 34 000 € sur 4 ans. La proposition de VEOLIA quant au traitement de l'eau va également être reprise afin de finaliser un contrat de maintenance aussi à ce titre. Par ailleurs, des investigations vont être menées sur la problématique de gestion des eaux pluviales et de bassin, dont les exutoires sont méconnus. Enfin une réflexion est en cours sur les aménagements extérieurs potentiels, destinés à rendre ces derniers plus conviviaux, ludiques et accueillant. L'objectif est de capitaliser l'attractivité de cet équipement qui propose désormais de nouvelles prestations, dont des cours de natation qui ont apporté une recette de 2500€ sur la dernière période de congés scolaires. La nouvelle politique tarifaire adoptée se révèle pertinente permettant d'augmenter la fréquentation, notamment par des publics spécifiques qui bénéficient de gratuités.

4.2 SIGANLISATION

Monsieur Olivier DESHAIES sollicite des précisions sur la signalisation. Une délibération du Conseil Communautaire définit l'intérêt communautaire et donc la ligne de partage des compétences entre l'EPCI et ses communes membres.

4.3 ORDURES MENAGERES

Monsieur Gérard THEBAUD indique que les containers à verre sont commandés. Les communes seront avisées de la date de livraison.

En ce qui concerne le projet de réhabilitation de la déchetterie, une réunion est fixée au 19 mai avec le Maitre d'œuvre pour statuer sur l'avant- projet. Il apparait que des opérations foncières devront être menées avec le Département pour une rétrocession à celui-ci d'une partie du fossé qui apparait au dernier bornage comme propriété de la Communauté de Communes. L'objectif est de réaliser les travaux début 2027. Pendant la période de travaux, les habitants pourront déposer certains déchets sur les espaces propreté, en particulier celui de la Bonneville sur Iton qui va être réaménagé à cet effet. Mais, selon un principe de réciprocité, une convention pourra être passée avec l'INSE pour des apports sur la déchetterie de Breteuil en particulier. Il est également évoqué la possibilité de solliciter un partenariat avec la Communauté de Communes du Neubourg pour les habitants domiciliés au nord du territoire. Cette opération va entrer en phase opérationnelle, avec la mise en place de solutions transitoires.

Mise en ligne le : 04/11/2026 13:59 (Europe/Paris)
Collectivité : Pays de Conches
https://www.paysdeconches.fr/documents_administratifs/86016

Par ailleurs, il conviendra de relancer une communication sur les gestes de tri mais aussi les filières existantes. On constate une augmentation des volumes de biodéchets collectés, mais des marges de progression existent. De plus, le taux de refus de tri est trop important tant au niveau de la collecte sélective que des ordures ménagères dans lesquelles se retrouve encore du verre. L'idée est de solliciter de CITEO le financement à 80% d'un poste d'ambassadeur du tri qui pourrait être porté par la Communauté de Communes ou le SETOM, avec des actions de communication en porte à porte auprès des habitants, mais aussi auprès des enfants comme cela a déjà été fait par le passé.

4.4 VOIRIE

Monsieur Max RONGRAIS intervient sur le classement de voies sur lesquelles des interventions de la Communauté de Communes sont demandées. Les communes ont été destinataires fin 2024 d'un état des voies non classées dans le domaine communal et de la procédure pour leur classement et la reprise en gestion par la Communauté de Communes. Très peu de communes ont produit les délibérations requises. Aussi, en l'état actuel la Communauté de Communes ne peut intervenir. Monsieur Max RONGRAIS invite les maires à accélérer ces démarches, à défaut tous les travaux d'entretien leur incomberont.

4.5 EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur Jérôme PASCO indique que la collectivité continue d'avancer sur la stratégie de construction d'unités de traitement de l'eau potable et le projet de système épuratoire des eaux usées à la Ferrière sur Risle. En ce qui concerne les unités de traitement la décision d'attribution du marché de maitrise d'œuvre sera adoptée en assemblée avant l'été. A ce jour le montant des offres est très variable, l'analyse est en cours. Les travaux seront quant à eux phasés, avec la réalisation dans un premier temps de l'unité de traitement sur Conches, puis sur la Croisille. Sur un plan financier l'aide de l'Agence de l'Eau n'est que 30% ce qui conduit à un reste à charge conséquent, qui devra en intégralité être répercuté sur le prix du m³. En commission DETR en Préfecture, Monsieur Jérôme PASCO a attiré l'attention sur la possibilité que l'Etat ou d'autres institutions interviennent à l'instar de ce qui se pratique au sein d'autres départements, avec des aides pouvant atteindre 60 à 70%, ce qui réduit de manière conséquente l'impact sur le prix du m³.

Par ailleurs, Monsieur Marcel SAPOWICZ informe qu'il a visité un site de traitement des eaux usées, à Emanville, similaire à celui qui doit être construit à la Ferrière sur Risle, en phyto épuration. Ce dispositif fonctionne bien et apporte les résultats escomptés.

La réunion publique à la Ferrière sur Risle concernant cette opération est fixée au 25 septembre. Monsieur Jérôme PASCO invite tous les conseillers communautaires à assister à cette réunion, à laquelle participeront aussi les services de l'Etat.

LE PRESIDENT	SECRETAIRE DE SEANCE
Jérôme PASCO	Olivier DESHAIES

Mise en ligne le : 04/11/2026 13:59 (Europe/Paris)
Collectivité : Pays de Conches
https://www.paysdeconches.fr/documents_administratifs/86016